

**SECTION 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société /l'entreprise****1.1 Identification de produit**

Nom commercial : **ALU WHEEL CLEANER**  
 Forme du produit : **Mélange**  
 Conditionnement : **Bidon 5L(NX0AWC0005) – 25L(NX0AWC0025) – Fut 210L(NX0AWC0210)**  
 Code du produit : **278**  
 Groupe de produits : **Produit de nettoyage**

**1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Produit de nettoyage.

**1.2.1 Utilisation identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : **industriel**  
 Utilisation de la substance/mélange : **Voir fiche technique pour des informations détaillées**

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Tél : 03.20.28.92.78  
 Site Web : [www.netxpress.eu](http://www.netxpress.eu)

**1.4 Tél urgence**

**ORFILA** : 01.45.42.59.59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
	<a href="http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en">www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en</a>		
Belgium	Centre Antipoisons/ Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base – Reine Astrid	Rue Bruyn B – 1120 Brussels	+32 70 245 245
France	INRS Paris	Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris	(33) (0)1 40 44 30 00
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital « Aglaia. Kyriakou »	11527 Athens	+30 10 779 3777
Switzerland	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre, Schweizerisches Toxicologisches Informationszentrum STIZ	Freiestrasse 16 Postfach CH-8032 Zurich	+41 44 251 51 51 (International) 145 (National)

**SECTION 2 : Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]**

Corrosif/irritant pour la peau

Catégorie H314 1A

Full text of classification categories and H statements : see section 16

**2.2 Eléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mention de danger (CLP) : H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) : P260 – Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeur / aérosols

P280 – Porter des gants de protections / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage

P303 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon

P305 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin traitement spécifique.

P301 + P330 + P331 + P310 + P321 – EN CAS D'INGESTION rincer la bouche NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin traitement spécifique

P363 – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

**SECTION 3 : Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable

**3.2 Mélange**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE 215-185-5 (Numéro index) 11-002-006 (N° REACH) 01-2119457892-27	5 – 15	C ; R35	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H : voir section 16

**SECTION 4 : Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Après inhalation :**

Mettre la victime au repos. Faire respirer de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

**Après contact cutané :**

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Appeler un médecin.

**Après contact oculaire :**

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. (Prévoir une bouteille d'eau). Consulter immédiatement un médecin.

**Après ingestion :**

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Symptômes :** Aucuns symptômes connus à ce jour**Dangers :** Aucun danger connu à ce jour**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés :**

- Eau pulvérisée
- Mousse stable aux alcools
- Dioxyde de carbone
- Produits chimiques secs

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

**5.3 Conseils aux pompiers :**

**Mesure de précaution contre l'incendie :** Porter un équipement de protection adéquat.

**Instructions de lutte contre l'incendie :** Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

**Autres informations :** Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques

**SECTION 6 : Mesure à prendre en cas de déversement accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Porter un équipement individuel de protection approprié.

Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer. Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

**6.4 Référence à d'autres sections :**

Indications complémentaires

Informations concernant la manipulation en toute sécurité voir chapitre 7

**SECTION 7 : Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques :** Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

**Conditions du stockage :** Protéger du gel. Conserver à une température ne dépassant pas 50°C. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver uniquement dans un récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/ protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

<b>Hydroxyde de sodium (1310-73-2)</b>		
Autriche	MAK(mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup> (einatembare Fraktion)
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	4 mg/m <sup>3</sup> max. 8x5 min./Schicht (einatembare Fraktion) (gemessen als Momentanwert)
Belgique	Nom local	Sodium (hydroxyde de
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Classification additionnelle	M
Finlande	http – arvo (15min)	2 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Espagne	VLA – EC (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	Nom local	Sodium hydroxyde
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VME (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
USA - ACGIH	ACGIH Ceiling (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
USA - NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

<b>Hydroxyde de sodium (1310-73-2)</b>	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme – effets locaux, inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme – effets locaux, inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>

**8.2 Contrôles de l'exposition****Equipement de protection individuel :**

Lunettes bien ajustables. Gants. Ventilation insuffisante : porter protection respiratoire. Ecran facial.



**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

**Protection respiratoire :**

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Masque complet ou semi-complet.

**Protections des mains :**

Gants. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon norme EN374 ou équivalent).

Type	Matériel	Pénétration	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Les gants réutilisables	Le chlorure de polyvinyle (PVC)	6 (> 480 minutes)	0.5	2 (> 1.5)	EN 374

**Protection des yeux :**

Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité. Utilisez des lunettes de protection à la norme UN166, conçu pour protéger contre les projections de liquides.

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de protection, Lunettes de sûreté, Masque faciale	Gouttelette	Limpide, plastique	EN 166

**Protection du corps :**

Utiliser une tenue de protection appropriée. Vêtements de protection conforme à la norme EN943 partie 2.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

Etat physique à température ambiante :	Liquide
Couleur :	Rouge clair
Odeur :	Non déterminé.
PH à 20°C :	12.5 (±1%)
Température d'ébullition	Non déterminé.
Point de fusion :	Non déterminé.
Point d'éclair :	Non applicable.
Caractéristiques d'explosivité :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C :	Non déterminé.
Densité à 20°C :	1.22
Solubilité/miscibilité avec l'eau	Entièrement miscible.
Masse volumique	± 1,1 kg/l
Viscosité, dynamique	< 50 mPA.s

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Décomposition thermique génère des vapeurs corrosives.

**10.2 Stabilité chimique :**

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

**10.4 Conditions à éviter**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières non compatibles :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

**SECTION 11 : Informations toxicologiques****11.1 Information sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë :** Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves ; ph  $\pm$  12 (1%)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaires :** Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite ; ph  $\pm$  12 (1%)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classé

**Mutagénicité sur les cellules germinales :** Non applicable

**ALU WHEEL CLEANER**

Viscosité, cinématique

45,45454545 mm<sup>2</sup>/s

**SECTION 12 : Informations écologiques****11.1 Toxicité**

**Toxicité sur poissons :** Pas de données

**Toxicité sur daphnies :** Pas de données

**Toxicité sur algues :** Pas de données

**Toxicité sur bactéries :** Pas de données

**11.2 Persistance et biodégradabilité**

Biodégradable. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilités comme définis dans la réglementation (CE) n°648 2004 relatif aux détergents. Ces données prouvant cette affirmation sont tenus à la disposition des autorités des Etats Membres et leurs seront fournies à leur demande express ou à la demande du producteur de détergents.

**11.3 Potentiel de bioaccumulation :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**11.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**11.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Non évalué

**11.6 Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****Méthodes de traitement des déchets**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Emballage non nettoyé :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Législation régionale (déchets)**

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport**

<b>N° ONU</b> <b>ADR, IMDG, IATA, ADN, RID</b>	UN3267
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b> <b>ADG, IMDG, IATA, ADN, RID</b>	Liquide Organique Corrosif, Basique N.S.A UN 3267 Liquide organique Corrosif, Basique, N.S.A. (Hydroxyde de sodium), 8, III, (E)
<b>ADR, IMDG, IATA, ADN, RID</b> <b>Classe(s) de dangers pour le transport</b> <b>Etiquettes de danger</b>	8 8 
<b>Groupe d'emballage</b> <b>ADR, IMDG, IATA, ADN, RID</b>	III
<b>Dangers pour l'environnement</b> <b>Dangereux pour l'environnement</b> <b>Polluant Marin</b> <b>Autres informations</b>	Non Non Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :</b> <b>Mesure de précautions pour le transport</b>	Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison. Pas de flammes nues. Ne pas fumer, tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS
<b>Groupe de séparation</b>	Non applicable.
<b>Transport par voie terrestre (ADR)</b>  <b>Danger :</b> <b>Code de classification:</b> <b>Dispositions spéciales</b> <b>Code de restriction en tunnels :</b> <b>LQ :</b> <b>Quantités limitées :</b> <b>Quantités exceptées :</b> <b>Instruction d'emballage</b> <b>Disposition particulière relative à l'emballage en commun</b> <b>Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac :</b> <b>Code - citerne</b> <b>Véhicule pour le transport en citerne</b> <b>Catégorie de transport</b> <b>Disposition spéciales de transport :</b> <b>Panneaux orange :</b> <b>Code de restriction concernant les tunnels</b> <b>Code EAC</b>	80 C7 274 E LQ07 5L E1 P001, IBC03, LP01, R0014 MP19 T7 TP1, TP28 L4BN AT 3 V12

Code APP	
Transport maritime :	Matières corrosives
Transport aérien :	Matières corrosives
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable

## SECTION 15 : Information réglementaires

### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH.  
Ne contient pas de substances candidate REACH.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation disponible

## SECTION 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases importantes :

H290 Peut être corrosif pour les métaux  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Création : 12/10/2015  
Version rev.1

netxpress

Page 9 sur 9

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles.

Netxpress n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société Netxpress et l'application qu'il entend effectuer. Aucun élément intégré dans ses informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société Netxpress qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les fiches de données de sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matières de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits Netxpress, sont remises avec les produits et sont disponible sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la fiche de données de sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter Netxpress.





